



Quel recours juridique contre mon voisin

Par **nadine2**, le **11/02/2015 à 13:22**

mon mur de séjour (côté mitoyen) présente des gros désordres d'humidité depuis decembre 2012.

après plusieurs expertises d'assurance, il a été reconnu que cette humidité provient des infiltrations d'eau côté mur voisin donnant sur l'extérieur , dûes à la destruction de dépendances.

Le mur n'a pas été protégé ni hydrofugé depuis plusieurs années et aucun casse gouttes n'a été mis en place par le voisin.

L'expert a préconisé au voisin de refaire des travaux d'étanchéité.

Question : comment puis-je obliger le voisin a faire ces travaux rapidement pour stopper l'apport d'humidité ?

Comment faire vérifier que les travaux réalisés seront efficaces en terme d'étanchéité ?.

Dois-je faire moi-meme une injonction de faire au tribunal d'instance ou faire intervenir la protection juridique / défense de mon assurance habitation pour qu'il s'en occupe ?.

Merci de votre aide